
LYON VILLE DURABLE – 4^{ÈME} CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE



ARTS **POLITIQUES CULTURELLES** DURABILITÉ
INSTITUTIONNEL **TRANSVERSALITÉ** PARTICIPATION
COOPÉRATION DIVERSITÉ LOCAL **INCLUSION SOCIALE**

1. Contexte

Ville centre d'une Métropole de 1.4 millions d'habitants sur 59 communes, Lyon regroupe 510 000 citoyens, à la confluence du Rhône et de la Saône. C'est un territoire de convergence de populations, marqué par plusieurs vagues migratoires historiques et contemporaines, et doté d'un cadre de vie agréable, d'une forte présence universitaire, et d'un dynamisme économique.



Ville d'histoire classée au patrimoine de l'Unesco et territoire d'innovation, elle présente un paysage culturel dense et diversifié. Engagée dans la recomposition territoriale avec la métropole, elle est confrontée aux défis majeurs urbains, sociaux, environnementaux de son développement et aux nouvelles contraintes budgétaires des collectivités. Il y existe aussi et encore de fortes disparités sociales, économiques, culturelles, urbaines et environnementales entre territoires, sources potentielles de tensions et de fragilités.

La Ville et la Métropole sont engagées depuis 40 ans dans des politiques de cohésion urbaine et sociale visant à résoudre ces disparités territoriales, et depuis 15 ans dans des stratégies de développement durable pour faire face aux différents défis contemporains.

L'OBJECTIF EST D'ENGAGER EN PROFONDEUR LE SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE DANS LA FABRICATION DE LA VILLE DURABLE.

2. Lyon et la culture

« Pour une culture urbaine, humaine et durable ».

Avec la conservation du patrimoine, la rencontre entre l'œuvre et les publics a longtemps été, et reste, au cœur d'une politique dite de « démocratisation culturelle » dans un contexte national de forte intervention de l'Etat.

Le paysage culturel de Lyon a aussi été façonné par son histoire locale liée à l'industrie et au commerce : de l'imprimerie à la diffusion des savoirs, de la soie aux Beaux-Arts, de l'industrie chimique au cinéma.

Il se caractérise par :



- Un réseau dense et diversifié : des filières structurées, de la formation à la diffusion : danse, théâtre, arts plastiques, musique, livre et savoirs,
- Un engagement fort de la ville : plus de 110 Millions €, 20% du budget municipal,
- Des événements rassembleurs : Fête des Lumières, Nuits Sonores...
- Des rencontres : European Lab, Ateliers du Patrimoine

Dans ce contexte le poids du réseau des « grands établissements culturels » est prépondérant et représente plus de 95% du budget public de la culture. Cet héritage est un bien commun, mais doit faire sa propre révolution et contribuer aux différents enjeux de la Ville.

Une initiative née dans le cadre des politiques de cohésion urbaine et sociale et développée dans le cadre des politiques de développement durable

Dans le même temps, la Ville a construit une stratégie de Développement Durable, portée politiquement et technique par l'ensemble des délégations et directions de la collectivité. Cette stratégie est organisée selon les axes suivants : 1 Solidarités, Cohésion Sociale 2 Santé, environnement 3 Tranquillité Prévention 4 Participation Citoyenne 5 Biodiversité, espaces verts 6 Economie durable, commande responsable 7 Maîtrise de l'énergie 8 Mobilités 9 Enfance Education 10 Epanouissement personnel 11 Egalité, Diversité 12 Education Populaire, Formation 13 Emploi, Insertion.

La Charte de Coopération Culturelle s'appuie sur une grille de 8 thématiques qui font la ville durable assez symétrique de celle proposée par Culture 21 : Actions, approuvé comme un des cadres de référence pour le travail local de coopération culturelle par le Conseil Municipal de juillet 2017.

On peut établir une correspondance entre les approches Culture 21 et Charte de Coopération Culturelle :



Culture 21 : Actions	Charte Coopération Culturelle Lyon Ville Durable
Culture, Planification Urbaine et Espace Public	La Ville Equilibrée
Culture, Equité et Inclusion Sociale	La Ville d'Egalité
	La Ville Solidaire et Inclusive
Gouvernance culturelle	La Ville Participative
Patrimoine, Diversité, Créativité	La Ville d'Héritages
Culture et Education	La Ville Apprenante
Culture, Information et savoir	
Culture et Environnement	La Ville Douce
Culture et Economie	La Ville Créative

La référence aux Droits Culturels n'apparaît pas explicitement dans le texte de Coopération Culturelle adopté par la Ville. Elle apparaît cependant dans le cadre du Contrat de Ville et a fait l'objet d'une large diffusion, en particulier avec la venue de Patrice Meyer-Bisch dans différents cadres sur le territoire.

Les 8 thématiques de travail de la Charte de Coopération Culturelle sont une réinterprétation et adaptation opérationnelle pour les acteurs culturels de la stratégie globale municipale en matière de développement durable.



Les contributions de la Charte sont présentées dans le cadre du rapport annuel de la Ville sur son développement durable.

L'approche globale de la ville de Lyon, dans son contexte de grande ville centre européenne, apparaît engagée dans la très grande majorité des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

LA CHARTE S'APPUIE SUR UNE GRILLE DE 8 THÉMATIQUES QUI FONT LA VILLE DURABLE ASSEZ SYMÉTRIQUE DE CELLE PROPOSÉE PAR CULTURE 21 ACTIONS.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

1.1. Objectif global et spécifiques

Engager en profondeur le service public de la culture dans la fabrication de Lyon Ville Durable est l'objectif général de cette 4ème Charte de Coopération Culturelle.

27 établissements, événements ou services de Lyon, en régie municipale ou soutenus de manière importante par la Ville, par d'autres collectivités et par l'État contribuent, sans moyens publics supplémentaires, à la Fabrique de la Ville Durable.

Ce programme politique et opérationnel fait converger les engagements de toutes les politiques transversales : équilibres urbains et solidarités, participation citoyenne, politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations, mémoires et diversités, éducation et partage des savoirs, sobriété énergétique et écoresponsabilités, innovations.

1.2. Principales étapes

Principales actions réalisées



La 4^{ème} Charte de Coopération Culturelle est le fruit d'une histoire de plus de 20 ans, engagée dans le cadre de la « politique de la ville », dispositif public de développement social et urbain en direction des territoires en difficultés.

Elle implique une double approche : par territoires et thématique (mémoires et identités, en particulier issues des migrations, reconnaissance des cultures hip hop, insertion sociale et économique par la culture).

En 2004 se crée la première charte de coopération culturelle, visant à engager les grands établissements culturels, non encore impliqués dans les questions urbaines et sociales. 19, signataires rejoignent alors le mouvement, ils sont aujourd'hui 27 et représentent près de 99% du budget public de la culture à Lyon.

En 2010 la communauté de coopération culturelle organise des journées de réflexion sur les problématiques du développement durable. Dès 2011, des acteurs culturels sont intégrés aux espaces municipaux de réflexion axés sur le développement durable du territoire. Une stratégie globale, des indicateurs, puis, dès 2012, un premier rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable sont produits.

La 4^{ème} Charte de Coopération Culturelle permet de faire converger les attentes en matière de développement durable du territoire. 8 thématiques de travail structurent la démarche. Proposées par la communauté de coopération culturelle, elles correspondent souvent à des programmes locaux ou nationaux. 27 organismes se sont engagés sur 300 points dans ces 8 axes de travail.

Cette approche fait explicitement référence au programme « Culture 21 : Actions » dans le cadre d'une déclaration approuvée par le conseil municipal de juillet 2017.

Fabriquer la Ville durable c'est donc :

- **La Ville Équilibrée(obligatoire)** : s'engager sur les territoires prioritaires (17 % de la population), et ceux en renouvellement urbain.

Sous-programme/Actions : *Élaboration de Projets Culturels de Territoire, Résidences artistiques d'accompagnement du renouvellement urbain, Territorialisation des projets et services...*



- **La Ville Solidaire et Inclusive** : s'engager au côté des personnes vulnérables, en insertion socioéconomique, des jeunes aux seniors.
Sous-programme/Actions : Accès à l'offre culturelle des concernés, accès à la pratique culturelle, intégration aux projets participatifs, Connaissance, formation aux métiers de la Culture
- **La Ville Participative** : animer des espaces collaboratifs de débat, de décision et d'évaluation : commissions culture territoriales et thématiques, journées collectives, en mettant à disposition l'information. Accompagner les initiatives citoyennes, en proposant des projets où chacun puisse prendre place, s'il le désire.
Sous-programme/Actions : Commission Culture par territoire, Commission Thématiques (Egalité entre femmes et hommes, accessibilité...), Journées Nos Cultures de la Ville, Appels à projet Conseils de quartier, Projets participatifs : Défilé, Veduta, Babel 8.3, Variations citoyennes...
- **La Ville d'Égalité (obligatoire)** : entre les femmes et les hommes, accessible aux personnes porteuses de toute forme de handicap, prise en compte des diversités, lutte contre les discriminations, dialogue interculturel
Sous-programme/Actions : Journées du Matrimoine, Production de données sexuées RH Programmation et Publics par les établissements culturels, communication publique sans discrimination, équipements techniques -boucles sonores, sous titrage...- et médiations spécifiques..., Journées de formation Droits Culturels, Laïcité, Histoire des Religions, compréhension des processus d'embigadement...
- **La Ville d'Héritages**, reconnaître, valorise et faire dialoguer les patrimoines et les mémoires et créer les conditions de compréhension des enjeux contemporains
Sous-programme/Actions : Zoom territorialisés des Journées Européennes du Patrimoine, Travail sur le Matrimoine, Atlas sonores des pratiques musicales et chantées, travail sur les langues d'origine...



- **La Ville Apprenante** dans et hors de l'école, engagée dans l'éducation artistique en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, qui reconnaît et partage informations et savoirs de chacun-e...
Sous-programme/Actions : Espace de travail commun médiateurs culturels/animateurs socio-éducatifs, actions culturelles dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires...
- **La Ville Douce**, végétale et écoresponsable, sobre, des mobilités créatives et de la santé
Sous-programme/Actions : Application smartphone Enforme@lyon, Parcours de points frais, Ballades urbaines thématiques, Intervention Art/végétal, écoconception de décors, récupérathèque
- **La Ville Creative et Innovante**, hybride au numérique et aux nouveaux médias : tisser les liens entre culture et sport.
Sous-programme/Actions : Espaces publics numériques, Prise de recul sur les contenus des réseaux sociaux, FabLab, European Lab, résidences artistiques dans les clubs de Football.

Un suivi qualitatif et quantitatif annuel, assuré par la Mission de Coopération Culturelle, Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon, permet de mesurer et rendre compte des avancées et contribuent aux rapports sur le développement durable, égalité entre femmes et hommes, et accessibilité de la ville.

LE PROGRAMME POLITIQUE ET OPÉRATIONNEL FAIT CONVERGER LES ENGAGEMENTS DE TOUTES LES POLITIQUES TRANSVERSALES DE LA VILLE.

4. Impacts

1.1. Impacts directs



Impacts sur le gouvernement local

- Sens partagé de l'action publique pour un développement harmonieux de la cité
- Plus grande culture interne de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité
- Transversalité aux niveaux techniques et politiques
- Evolution des grilles et outils d'évaluation
- Territorialisation et proximité de l'action publique
- Plus grande co-construction de l'action
- Meilleure connaissance du territoire et des besoins des administrés
- Meilleure prise en compte de la diversité
- Développement de la démocratie participative
- Elargissement du périmètre de travail des politiques de développement durable
- Valeur d'exemple à l'échelle nationale

Impact sur la culture et les acteurs culturels de la ville

- Interrogation sur les pratiques internes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de représentation de la diversité,
- Meilleure connaissance du territoire et des besoins et des pratiques culturelles des habitants
- Engagement des opérateurs de la culture dans des logiques de coopération sur projets
- Développement des services culturels par rapport à l'offre culturelle
- Renforcement des pratiques d'évaluation de la politique culturelle
- Meilleure connexion entre institutions culturelles et les autres opérateurs de la culture
- Développement de projets culturels « hybridés » avec l'urbain, le social, l'éducatif, le végétal, l'économique

Impact élargi sur la ville ou le territoire et sur sa population

Pour la Ville :

- Culture professionnelle commune en construction avec les autres communes métropolitaines



- Prévention des risques urbains, sociaux, environnementaux et de sécurité
- Nouvelle grille de lecture des politiques culturelles
- Réduction des disparités
- Plus de cohésion sociale et de participation

Pour les habitants :

- Plus grande participation
- Mobilité
- Reconnaissance et valorisation des pratiques, notamment des populations issues de l'immigration
- Augmentation et adaptation à leurs besoins des services culturels

Pour les territoires prioritaires :

- Présence renforcée du service public et d'équipes artistiques
- Plus grande intégration des quartiers au reste de la Ville
- Meilleure qualité du cadre de vie (art, végétalisation)
- Valorisation de l'image
- Implantation d'activités de services
- Multiplication et diversification de l'offre culturelle au cœur des territoires

LA 4^{ÈME} CHARTe DE COOPéRATION CULTURELLE EST UN ENGAGEMENT PLURIANNUEL ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE ET LES 27 ÉTABLISSEMENTS SIGNATAIRES, AVEC UNE TENDANCE AU RENFORCEMENT DU PROGRAMME POUR CONTINUER AU-DELÀ DE 2020.

1.2. Évaluation

Le processus de suivi et d'évaluation a été défini entre signataires de la Charte :

- Le suivi qualitatif annuel des engagements des signataires permet de partager l'avancée des actions et services développés, et éventuellement de reformuler les engagements (tableau de bord annuel des 300 engagements pris).
- Indicateur des « équivalents temps plein » de travail consacrés à la médiation dans chaque établissements signataires, renseigné tous les trois ans.
- Indicateur de l'effort réalisé en direction des écoles et structures sociales des territoires prioritaires (géolocalisation triannuelle)
- Indicateur des moyens financiers consacrés au programme par chaque établissement, sur son budget propre, renseigné tous les trois ans

- Les actions mises en œuvre et résultats sont présentés et mis en débat : dans les commissions culture des quartiers, avec l'ensemble des signataires et avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre des journées annuelles de réflexion
- Audits externes sur les thèmes de l'Egalité, Diversité et Energie dans le cadre des labels « Diversité » et « Cit'ergie » attribués à la Ville.

1.3. Facteurs clefs

Les principaux facteurs clés de la réussite du programme pourraient être les suivants :

- Le temps : le processus a été engagé et poursuivi durant quinze années.
- Une culture locale du compromis et de l'alliance.
- Une approche pragmatique, avec un certain équilibre entre le technique et le politique et partant des réalités vécues, répertoriées, ainsi que des statistiques.
- Démarche projet : diagnostic partagé, élaboration de lignes d'actions communes prioritaires, mobilisations collectives de ressources et savoir-faire.
- Expertises partagées et transversalités.
- Diversités des acteurs en jeu dans le processus.
- Place importante du partage d'informations et des formations.
- Cadres contractuels pluriannuels associant les différents niveaux de collectivité et l'Etat
- Confrontation de l'approche locale à celles d'autres villes françaises ou d'autres villes à l'échelle européenne ou mondiale grâce à la participation à des réseaux.

1.4. Continuité

La 4^{ème} Charte de Coopération Culturelle est un engagement pluriannuel entre l'Etat, la Ville de Lyon et les 27 établissements signataires. Ce programme est prévu jusqu'à l'année 2020 incluse.

Les actions développées dans le cadre de ce programme se font sur les budgets de droit commun des signataires, au nom de leurs missions de service public.

La Mission de Coopération Culturelle de Lyon anime l'ensemble du programme. Elle a été créée en 2016 et est stable dans l'organigramme de la Ville au-delà de l'horizon 2020.

Cette dynamique se met en place à l'échelle de la Métropole de Lyon avec un premier cadre de travail qui ira jusqu'en 2020.

5. Informations relatives

La Ville de Lyon a été candidate à la troisième édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (novembre 2017-mai 2018). Le Jury du Prix a élaboré son rapport final en juin 2016 et a demandé à la Commission culture de CGLU de faire rayonner ce projet comme étant une pratique exemplaire de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture, et comme mention spéciale de la deuxième édition du Prix.

Cette fiche a été réalisée par Marc Villarubias, Responsable Mission Coopération Culturelle, Lyon, France.

Contact: Contact: marc.villarubias@mairie-lyon.fr

Site web de référence : www.lyon.fr/culture